

HONORAIRES DE TRANSACTION*

Applicables au 01/03/2023



Prix de vente habitation :

Jusqu'à 100 000 € :	forfait 5 000 €
De 100 001 à 250 000 € :	5 %
De 250 001 à 400 000 € :	4,5 %
Supérieur à 400 001 € :	4 %

Honoraires estimations :

Appartement :	150 € TTC
Maison :	300 € TTC

* Certains honoraires peuvent être modifiés selon la complexité du dossier

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires de négociation dus par le mandataire : 150 €

Publicités, visites

Honoraires dus par le mandataire et le locataire :

Constitution de dossier du locataire, rédaction du bail

80% du loyer mensuel hors charges

(plafonné à 10 €/m² pour les zones tendues)

(LOI ALUR du 26/03/2014 : art. 1, I, 8° / loi du 6.7.89 : art. 5, I)

Etats des Lieux dus par le mandataire et le locataire :

20 % du loyer mensuel hors charges

(plafonné à 3 €/m² pour les zones tendues)

Frais de gestion locative due par le mandataire :

8% du loyer mensuel charges comprises

